

# Dissémination des mines ‘antipersonnel’ et restes explosifs de guerre : une particularité des effets des guerres de 1996 et de 1998 dans la partie Nord-est de la République Démocratique du Congo

BASOY Basunga André\*

## Résumé

La présence parsemée des *mines antipersonnel et Restes explosifs de guerre* dans la partie Nord-est de la République Démocratique du Congo reste une particularité des effets de deux guerres dites de libération que la RDC venait de connaître respectivement en 1996 et en 1998. Cette réalité peut s'expliquer du fait que cette partie du pays a toujours été la principale porte d'entrée de toutes les rébellions qui agressent la RD Congo. Ces engins de guerre ont occasionné des conséquences néfastes tant sur le plan humain que socio-économique et environnemental. Les mécanismes de prévention et d'adaptation en présence de ces engins de guerre ont constitué les principales solutions qui ont été mises en œuvre. Malgré toutes les interventions tant internes qu'externes qui ont été menées pour protéger la population, le danger demeure toujours permanent à cause de la présence de plusieurs forces négatives utilisant ces engins de guerre dans les différents fronts.

## Abstract

The dotted presence of antipersonnel mines and the explosive rests of the war in the Northeast part of the Democratic Republic of Congo remains the effects particularity of the two wars that the country had just known (undergone) respectively in 1996 and 1998. This reality can be understood (can explain itself) by the fact that this part of the country has always been the main entry door of all rebellions which assault the DRC. These tools of war have caused nefarious consequences from human point of view as well as socioeconomic and environmental. The prevention and adaptation mechanisms in presence of these war tools have constituted the main solutions which have been implemented. Despite all internal and external interventions that have been made to protect population, the danger always remains permanent because of many negative forces using these tools of war in different fronts.

## Introduction

Historiquement, retenons que les mines terrestres ou mines antipersonnel étaient déjà utilisées aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession. Cependant, telles que nous les connaissons aujourd'hui, les mines terrestres ont d'abord été mises au point au cours de la Première guerre mondiale en tant que moyen de défense antichar. Etant donné la taille des mines antichars, il était alors relativement facile, pour les troupes ennemies, de pénétrer dans les champs de mines et de s'emparer de ces engins pour les utiliser à leur tour. C'est la raison pour laquelle les mines antipersonnel ont été mises au point : ces engins explosifs à retardement, de taille bien plus modeste que leurs prédécesseurs, étaient dispersés sur toute l'étendue des champs de mines antichars pour en interdire l'accès aux soldats ennemis.

Les mines ont évolué de telle manière qu'elles peuvent être considérées comme des armes de dissuasion, mais aussi comme des armes légères de *destruction massive à retardement*. Leur usage ne se limite pas à la protection d'installations stratégiques. Outre qu'elles peuvent permettre de compenser une infériorité numérique en restreignant la mobilité des forces adverses, l'emploi des mines antipersonnel s'étend aux configurations les plus diverses, dans tous les types de conflits. Elles peuvent être dispersées à grande échelle pour provoquer un maximum de dommages. Elles sont de plus en plus souvent utilisées pour semer la terreur parmi les populations civiles.

---

\* Sociologue, BASOY Basunga André est Professeur à l'Université de Kisangani.

Les mines antipersonnel ont été massivement utilisées au cours des divers conflits du vingtième siècle et se trouvent désormais disséminées à travers toute la planète. D'après le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies<sup>1</sup>, l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie, le Cambodge, la Croatie, l'Erythrée, l'Iraq (Kurdistan), le Mozambique, la Somalie, le Soudan et le Vietnam sont les pays les plus pollués.

Les pays les plus lourdement affectés sont souvent ceux du Sud, les plus pauvres, pays où le fardeau des mines pèse sur une situation économique difficile, où la guerre civile a détruit les infrastructures économiques et sanitaires, la vie sociale et les systèmes d'éducation. Ces pays se trouvent donc en situation de dépendance financière et technologique pour mettre en œuvre des programmes de déminage.

Si au niveau mondial, l'Afghanistan est réputé comme le pays le plus miné, au niveau africain, en général, et de la Région des Grands Lacs, en particulier, l'Angola reste le plus gravement touché.

Mais nombre de mines sont aussi recensées en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Quelques pays du Nord sont aussi pollués, ceux concernés par les conflits de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-URSS. Pour couper les lignes d'approvisionnement et pour assurer le contrôle des territoires, les différentes factions ont disséminé de mines antipersonnel dans les zones civiles de la Croatie et de la Bosnie. Moins massivement, les mines antipersonnel ont été utilisées dans les conflits du Haut-Karabakh, de l'Abkhazie et de la Tchétchénie.

L'on doit noter par ailleurs que pendant la période coloniale, précisément peu avant les indépendances africaines, plusieurs tensions politiques ont été observées entre certaines métropoles qui se disputaient les colonies en Afrique. La littérature<sup>2</sup> que nous avons parcourue à ce sujet nous renseigne par exemple qu'en novembre 1942, après le débarquement anglo-américain en Algérie française et au protectorat français du Maroc, Algérie et Maroc connaissent pendant plusieurs mois une situation politique complexe. Au protectorat français de Tunisie, les combats entre Allemands et Italiens se poursuivent jusqu'en mai 1943. En décembre 1942, les Britanniques remettent l'Île de Madagascar aux Forces françaises libres après sa conquête menée de mai à novembre 1942.

En République Démocratique du Congo, par contre, l'accalmie politique observée pendant cette période coloniale était caractérisée sur le plan interne essentiellement par une bonne gouvernance du territoire national et l'existence d'une armée et d'une police impeccablement organisées. Par ailleurs, sur le plan externe, les pays limitrophes avaient pour colonisateurs les alliés de la Belgique, tous signataires de l'acte colonial de 1885 à Berlin et étaient liés par des actes de non-agression.

Par contre, la période post-coloniale est marquée par des conflits multidimensionnels. A ce sujet, le Point Focal National pour la Lutte Antimines<sup>3</sup> précise que « dès 1960, à l'aube de l'indépendance, c'est la période des guerres de sécession ; la province du Katanga, suivie de celle du Kasai, firent sécession et c'est à cette occasion que les mines « antipersonnel » ont apparu dans le théâtre des opérations militaires en RDC. Depuis lors, les différents protagonistes vont recourir à grande échelle à des mines « antipersonnel » pour atteindre leurs objectifs ». Rappelons qu'une mine « antipersonnel »<sup>4</sup> est comprise comme « un engin placé sous ou sur le sol ou une surface ou à proximité et conçu pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ou d'un véhicule » ; ou encore la mine « antipersonnel » est une mine essentiellement conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes ». En Belgique, le Parlement belge a voté la loi le 9 mars 1995 dans laquelle se trouve la définition suivante : « doit être considéré comme mine antipersonnel, piège ou dispositif de même nature, tout engin placé sur ou sous n'importe quelle surface ou à proximité de celle-ci, et conçu ou adapté pour exploser ou éclater du simple fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Nations-Unies (ONU), *Résolution sur les systèmes d'armes de petit calibre, adoptée par la Conférence des Nations-Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques*, Genève, 1979, S.P.

<sup>2</sup> Disponible sur [fr.wikipedia.org/wiki/second\\_empire\\_colonial\\_français](http://fr.wikipedia.org/wiki/second_empire_colonial_français), consulté le 14 mars 2014.

<sup>3</sup> RDC : *Ministère de l'Intérieur, Point Focal National pour la Lutte Antimines, Kinshasa, mars 2011, p. 11.*

<sup>4</sup> Handicap International, *Dossier général d'information : Vers l'interdiction totale des mines antipersonnel*, S.I, Avril 2000, p. 4.

<sup>5</sup> Blovin M., Bergeron, C. et alii, *Dictionnaire de la réadaptation*, Tome 1, Québec, 1995, p. .33.

Ainsi, en 1975, période caractérisée par des troubles et des rebellions, les gouvernements angolais et zaïrois se sont livrés à la pose des mines pour prévenir la perméabilité de la frontière commune et les incursions des combattants opposés à leurs régimes respectifs.

De 1996 à 2002, les protagonistes de deux guerres dites de libération se sont également livrés à la pose des mines presque dans tous les fronts. Et contrairement à d'autres provinces de la RD Congo, les mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre ont été utilisés massivement et disséminés dans la partie Nord-est du pays (allusion faite à l'axe routier Kisangani-Walikale en passant par Lubutu), sans repère ni plan ou autres indications, posant ainsi d'énormes problèmes de localisation et d'identification.

Le Guide de la lutte antimines<sup>6</sup> considère Restes explosifs de guerre (REG, en sigle) ou Engins non explosés ou encore Munitions non explosées comme les munitions (bombes, obus, mortiers, grenades, etc.) qui ont été utilisées mais qui n'ont pas explosé comme prévu habituellement lors de leur impact avec le sol ou une autre surface dure. Aussi, une munition non explosée peut-elle être définie comme une munition explosive qui a été amorcée, munie d'un détonateur, armée ou préparée et déjà employée dans un conflit armé..., elle a pu être tirée, larguée, lancée, ou projetée, et aurait dû exploser, mais ne l'a pas fait. Cette dernière définition n'inclut pas les mines, pièges et autres dispositifs.

A la lumière de tout ce qui précède, notre préoccupation dans la présente étude consiste à déceler l'affectation beaucoup plus particulière de notre champ d'étude par ces engins de guerre.

Pour orienter cette recherche, nous nous sommes posé la question principale ci-après :

Pourquoi la partie Nord-est de la RD Congo (Kisangani, Lubutu et Walikale) a été beaucoup plus affectée par les mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre ?

De cette question principale, découlent deux autres questions secondaires :

- Quelles ont été les conséquences de la dissémination de ces engins dans cette partie du Pays ?
- Quelles sont les solutions qui ont été mises en œuvre pour écarter tant soit peu la population de ce danger ?

Au regard de ce questionnement, nous avons avancé comme hypothèses que :

- L'axe Kisangani- Walikale en passant par Lubutu aurait toujours été la principale porte d'entrée de toutes les rébellions qui agressent la RD Congo. C'est ce qui justifierait la présence parsemée de ces engins sur cet axe routier, présence liée aux affrontements de longue haleine ;
- Ces engins de guerre auraient occasionné des conséquences néfastes tant sur le plan humain que socio-économique et environnemental, notamment la mort d'hommes, les blessés, le déplacement des populations, l'abandon de certains espaces et de certaines infrastructures sociales ;
- Les solutions qui ont été mises en œuvre auraient été les mécanismes de prévention et d'adaptation en présence de ces engins de guerre : le changement ou la délocalisation d'activités, la déviation des sentiers minés, le déminage et le marquage des zones minées, ainsi que la transmission de l'information sous forme de sensibilisation.

La présente étude poursuit deux objectifs essentiels :

- dégager les causes et les conséquences de la présence parsemée des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre dans la partie Nord-est de la République Démocratique du Congo, notamment Kisangani, Lubutu et Walikale ;
- Faire ressortir les solutions tant internes qu'externes qui ont été envisagées pour écarter les personnes de ce danger ;

Pour récolter les données de la présente étude, nous nous sommes servi de l'entretien et de l'observation participante.

Nous avons réalisé des entretiens avec 82 sujets dont 10 pour le site de Kisangani, 47 pour le site de Lubutu et 25 pour celui de Walikale. Les enquêtés étaient constitués des autorités politico-administratives de nos

---

<sup>6</sup> Guide de la lutte antimines, Centre International de déminage humanitaire, Genève, Janvier, 2004, p. 208.

sites d'étude, des sujets historiques considérés comme témoins privilégiés des événements de ces deux guerres de « libération », ainsi que des familles de victimes de ces engins de guerre.

La technique d'observation participante<sup>7</sup> dans la phase de la collecte des données et du déminage nous a permis d'identifier les endroits où ces engins de guerre ont été disséminés dans cette partie du Pays.

Le champ de notre travail s'étend sur l'axe routier Kisangani-Walikale en passant par le territoire de Lubutu y compris les hinterlands de ces trois entités administratives ; et couvre la période allant de 2007 à 2010, marquant ainsi le début et la fin de nos investigations.

Outre, l'introduction et la conclusion, la présente étude comporte quatre points ci-après :

1. Causes de la dissémination des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre sur axe Kisangani-Walikale ;
2. Conséquences de la dissémination des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre sur axe Kisangani- Walikale ;
3. Solutions mises en œuvre.
4. Observation critique.

## **1. Causes de la dissémination des mines « antipersonnel » et restes explosifs de guerre sur l'axe Kisangani-Walikale**

Il est vrai comme le note BASOY Basunga<sup>8</sup> que les mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre n'ont pas eu les mêmes effets partout où les combats se sont déroulés suite aux réalités socio-historiques et géopolitiques, ainsi que géographiques de chaque communauté.

L'axe-routier Kisangani-Walikale a constitué la porte d'entrée de deux grandes rébellions dites de libération que la RD Congo venait de connaître en 1996 et en 1998. Uvira a toujours constitué la ville hôte de ces rébellions soutenues par les pays voisins, lesquelles atteignent Walikale en passant par Goma. Il a été démontré que<sup>9</sup> le malheur de la Ville d'Uvira et tous ses environs est donc d'être justement ce triangle frontalier entre le Congo, le Burundi et le Rwanda. On se rappellera en effet, qu'à cause essentiellement de cette intéressante position géostratégique, Uvira a toujours été, depuis les années 1960, la porte d'entrée de toutes les rebellions menées contre le Gouvernement central de Kinshasa. Transformée en jungle par les hommes en armes sous un régime sans visage, la Ville d'Uvira et ses environs étaient en péril. Chaque jour qui passe, un homme est abattu. Sans enquête ni procès, l'autorité en place s'en moque comme d'une guigne, pendant que les différentes ethnies se regardent en chiens de faïence, prêts à s'entretuer pour n'importe quelle peccadille.

L'on doit aussi rappeler que Walikale a toujours été baptisée du nom de « zone rouge » lors des conflits armés qui ont secoué la RD Congo durant cette récente décennie. Si dans d'autres territoires ou provinces du pays les armes se sont tues après la résolution définitive des conflits armés qui a eu lieu à Sun-City en 2002 (accords de paix), les affrontements entre les groupes armés se font encore entendre jusqu'à ce jour à Walikale. Dans le même ordre d'idées, Lubutu portera le nom de « Boulevard de la mort » et Kisangani, « Ville martyre ».

Dans ces conditions, notre thèse de la dissémination des engins explosifs de guerre dans cette partie Nord-est du pays mérite d'être dans la mesure où ce sont les affrontements militaires qui entraînent la présence de ces engins.

### **1.1. Kisangani et son Hinterland**

Avant la prise de la ville de Kisangani en mars 1997 par les troupes de l'Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo (AFDL), les abords de l'Aéroport International de Bangboka ont été complètement minés par les troupes des FAZ (Forces Armées Zaïroises) et leurs alliés, notamment les mercenaires yougoslaves

<sup>7</sup> Pendant six ans, nous avons assumé respectivement les fonctions d'enquêteur, de chef d'équipe d'analyse d'impact et de chef d'équipe de collecte de données dans le cadre du déminage humanitaire chez Handicap International Belgique dans cette partie de la RDC.

<sup>8</sup> Basoy Basunga, *Evaluation de l'impact des mines « antipersonnel » et engins non-explosés sur les communautés villageoises de l'axe routier Kisangani-Ituri*, Mémoire de DES en Sociologie, FSSAP/ UNIKIS, 2007 (inédit).

<sup>9</sup> Mensuel d'information et d'analyse de la LDGL, *Amani*, no27/28, mai-juin 2001, pp. 4-5.

afin de sécuriser leurs positions et protéger l'Aéroport de Bangboka car sa prise était considérée comme la porte ouverte conduisant également à la chute de Kinshasa. Il en était de même pour la présence parsemée des REG (Restes Explosifs de Guerre) qui ont été utilisés pour la conquête de la ville de Kisangani.

Les affrontements du 15 août 1999, du 5 mai et du 5 juin 2000 en pleine ville de Kisangani entre les troupes rwandaises et ougandaises ont également entraîné la présence parsemée de ces engins de guerre. Nous les avons principalement identifiés au Quartier Plateau Boyoma, au pont Tshopo, au Quartier Général de l'Etat Major, au Plateau Médical, au Bloc Saïo, au Quartier Bangboka et dans plusieurs autres sites de six communes de la ville de Kisangani.

## 1.2. Lubutu et son Hinterland

Pour le territoire de Lubutu, l'on a plus enregistré la présence parsemée des Restes explosifs de guerre que des mines « antipersonnel ». Cette réalité s'explique par la durée très prolongée des affrontements militaires entre la cité de Lubutu et la rivière Losso sur l'axe Walikale pendant la guerre de 1996. Les militaires Hutu-Rwandais qui combattaient aux côtés des Forces Armées Zaïroises avaient résisté farouchement devant l'avancée des troupes de l'AFDL pour protéger leurs frères civils et militaires campés à Tingi-Tingi, localité située à 7km du centre de Lubutu.

Il faut signaler à ce niveau que les militaires Tutsi-Rwandais qui combattaient aux côtés de l'AFDL n'avaient pas seulement comme objectif de renverser le régime de Mobutu mais également de pourchasser les Hutu-Rwandais réfugiés en République Démocratique du Congo après le génocide de 1994 au Rwanda. Dans ces conditions, les Hutu n'avaient pas autre choix que celui de protéger Tingi-Tingi. L'on doit encore ajouter que de 1998 à 2003, les troupes du RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) soutenues par les militaires Tutsi-Rwandais se sont affrontées à maintes fois avec les Mai-Mai sur le même axe. En 2004, lors de l'insurrection militaire à Bukavu, un groupe de militaires des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) venus de Boende (Province de l'Equateur) a également campé à l'Aérodrome de Amisi, localité située à 75km du centre de Lubutu, sur l'axe Walikale. Ainsi, tous ces affrontements et campements ont abandonné les engins explosifs éparpillés dans le territoire de Lubutu.

Par ailleurs, l'on doit encore faire remarquer que dans ce même territoire, les mines « antipersonnel » ont été posées à Mukwanyama non seulement pour retarder l'avancée des troupes de l'AFDL mais également pour la protection des réfugiés Hutu-rwandais campés à Tingi-Tingi. La localité de Mukwanyama est située à 22km du centre de Lubutu, sur l'axe Walikale. C'est la zone qui a été complètement minée lors de la guerre de 1996.

Rappelons avec Marika Demangeon<sup>10</sup> que « *l'usage défensif classique des mines « antipersonnel » est le plus souvent lié au besoin stratégique de protéger des bases ou des installations sensibles, des objectifs spécifiques ou d'empêcher l'accès à une zone, à une localité. Il vise à gêner l'ennemi en perturbant l'approvisionnement, en retardant son avancée, en limitant les mouvements de son itinéraire ou en détournant son itinéraire, en l'obligeant à venir en terrain choisi. Il empêche l'ennemi d'atteindre certaines positions stratégiques et protéger les flancs découverts de toute incursion. La gravité des premiers accidents provoque souvent la panique des compagnons d'armes et réduit l'ardeur au combat. Le caractère arbitraire de l'accident contribue à freiner l'avancée de troupes. Les secours aux blessés, leur transport mobilisent des combattants et affaiblissent l'adversaire ».*

C'est dans cette logique, avons-nous aussi pensé, que les militaires Hutu-rwandais avaient complètement miné la localité de Mukwanyama pour protéger leurs frères campés à Tingi-Tingi.

## 1.3. Walikale et son Hinterland

Concernant le territoire de Walikale, notons encore avec BASOY Basunga<sup>11</sup> que depuis 1996, même peu avant, cette zone est restée le théâtre de plusieurs affrontements militaires, notamment entre les Forces Armées

<sup>10</sup>Demangeon M., *Lutte contre les mines antipersonnel : comment éradiquer ce fléau mondial ?* Mémoire de DEA en Droit International, Nanterre, Paris X, 1997, p. 14.

<sup>11</sup>Basoy Basunga A., *Spécificité des guerres de « libération » dans la région Nord-est de la République Démocratique du Congo : une contribution à la sociologie des situations particulières*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP/UNIKIS, 2011, p. 212.

Zaïroises et les troupes de l'AFDL de Laurent- Désiré Kabila, entre ces dernières troupes et celles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD, en sigle), entre le RCD et les groupes Mai-Mai, entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC, en sigle) et les insurgés de Laurent Nkunda, entre les Forces Négatives elles-mêmes (Mai-Mai, FDLR, Interahamwe....).

Comme nous pouvons le remarquer, tous ces différents accrochages ont occasionné la présence parsemée des Restes explosifs de guerre dans le territoire de Walikale ; mais aucune présence des mines « antipersonnel » n'y a été signalée car, selon les déclarations de nos enquêtés, les affrontements se sont déroulés pèle et mêle, et de manière intermittente, sans pour autant suivre un itinéraire précis.

L'on doit déjà signaler à ce niveau que les dégâts de ces engins n'étaient pas du tout néfastes sur la population et sur l'environnement car, à peine abandonnés, ils ont été directement récupérés par les Mai-Mai et les Organisations Internationales Humanitaires.

## **2. Conséquences de la dissémination des mines « antipersonnel » et restes explosifs de guerre sur l'axe Kisangani-Walikale**

Dans nos trois sites d'étude, à savoir Kisangani, Lubutu et Walikale, ainsi que leurs environs, les conséquences des mines et REG que nous avons enregistrées étaient plus d'ordre humain, socio-économique et environnemental.

### **2.1. Sur le plan humain**

L'on doit rappeler à ce stade que les guerres dites de libération qu'à connues la RD Congo, en général, et le Nord-est, en particulier, ont entraîné toute une série de conséquences néfastes sur la vie des populations civiles. Les groupes armés engagés au front ont utilisé différents types des munitions dont des mortiers, des roquettes, des grenades, des mines, etc. Même si les mines ont été posées pour des fins militaires, elles ont, par contre, décimé la population civile pendant et après les conflits. Comme ces mines, les REG ont également causé beaucoup de victimes humaines lors des manipulations incontrôlées par la population locale.

Au centre-ville de Kisangani, quelques personnes ont été victimes des mines et REG pendant et après les deux dernières guerres. Handicap International<sup>12</sup> qui a mené une enquête en la matière a dénombré 52 victimes dont 9 dans la Commune de Mangobo, 11 dans la Commune de la Tshopo, 11 dans la Commune de la Makiso, 12 dans la Commune de Kabondo, 2 dans la Commune Kisangani et 7 dans la Commune Lubunga. Nous pensons que ces statistiques ne reflètent pas du tout la réalité. Le recensement des victimes est difficile car un certain nombre d'entre elles meurent sans que les organisations de soins en aient connaissance. Certaines informations peuvent aussi être dissimulées pour des motifs politiques ou militaires. Signalons également qu'entre Kisangani et Lubutu, d'autres cas isolés des victimes des mines et REG ont été signalés, notamment à Batiebombe (PK21), Wanie-Rukula (PK 58) et Azambao (PK100).

C'est à Lubutu et son hinterland que les statistiques des victimes des mines et REG ont été catastrophiques. Cette réalité peut s'expliquer non seulement par la durée prolongée des affrontements dans ce site surtout lors de la guerre de 1996, mais également par la présence des sous-munitions qui entraînent beaucoup de victimes au même titre que les mines antipersonnel, même après plusieurs décennies.

Ainsi, dans son rapport, la Fédération des ONG Laïques à vocation Economique du Congo (FOLECO, en sigle) a identifié 95 victimes<sup>13</sup>.

Il est important de faire remarquer à ce niveau que la guerre de 1996 avait entraîné plus de dégâts que celle de 1998 sur l'axe Kisangani-Walikale, en général, et Lubutu-Walikale, en particulier ; et nous avons pensé que ces conséquences auraient été la résultante du fameux slogan « Kisangani ne tombera jamais ».

L'on doit encore faire remarquer que l'équipe d'enquête diligentée par la FOLECO n'a pas réussi à dénombrer les victimes décédées par ces engins de guerre de part et d'autre de la rivière Losso où les statistiques

<sup>12</sup>Handicap International, *Rapport d'enquête auprès des victimes des mines et REG dans la Ville de kisangani* Septembre -Octobre 2008.

<sup>13</sup> FOLECO, *Rapport d'enquête sur les victimes des mines et UXO dans le Territoire de Lubutu*, Secrétariat Exécutif, mars 2007.

en cette matière restent jusqu'ici non disponibles. La population trouvée sur place nous a déclaré qu'elle avait trouvé refuge pendant très longtemps en brousse au moment des affrontements.

Pendant cette guerre de 1996, ce sont plus les REG qui ont occasionné les accidents dans le territoire de Lubutu. Les mines « antipersonnel » ont été posées pour des contextes spécifiques. C'est la localité de Mukanyama qui a été complètement minée et où il y a eu beaucoup de victimes. Deux bêtes (une domestique et l'autre sauvage) ont même sauté sur ces mines.

Quant au territoire de Walikale, aucune victime des mines n'a été identifiée car la présence de ces engins n'y a pas été signalée. Par contre, deux accidents par REG ont été signalés suite aux manipulations incontrôlées de ces engins. Un accident par grenade au centre de Walikale et un autre à Itebero nous ont été signalés par nos enquêtés.

## **2.2. Sur le plan socio-économique et environnemental**

Dans nos sites d'enquête, il a été remarqué que les mines « antipersonnel » et REG ont endommagé les infrastructures sociales, fragilisé l'économie des zones rurales, infesté des terres fertiles ou d'autres forêts vitales en les rendant émietées en petites parcelles, entraîné la désertion de certains villages, le blocage de l'accès aux sources d'eau potable, etc.

A Kisangani et son hinterland, les affrontements armés de mars 1997, du 15 août 1999, du 5 mai et du 5 juin 2000 ont rendu certaines zones moins exploitables. Au site de LAFORESTIERE, par exemple, plusieurs sentiers menant aux champs de culture traversent la zone à risque.

Au Quartier Bangboka et plus précisément au Bloc Tshamaka situé en face de l'Aéroport, plusieurs lieux d'activités ou de résidence ont été abandonnés par la population puisque pollués ou suspectés d'être pollués par les engins de guerre. Il s'agit notamment des champs de culture vivrière, des lieux d'habitation, des sentiers, des palmeraies, des sources d'eau, des installations sanitaires, des cimetières, etc. La même situation a été également observée dans certains endroits sur l'axe Kisangani-Lubutu, à savoir Batiebombe, localité située au PK 21 sur le même axe.

Au centre de Lubutu, les REG qui ont été stockés dans un ancien bâtiment de la Sous-division Provinciale de l'EPSP ont empêché la population vivant dans le Quartier Administratif à côté du stade de football, à fréquenter le sentier qui mène à la source d'eau potable et à la localité Okelenge, située à l'autre rive de la rivière Lobilinga. Signalons que la localité Okelenge présente une importance capitale pour la population du centre de Lubutu. Elle est le lieu où cette population se ravitaille en produits vivriers et en matériaux de construction (sticks, lianes, graviers, moellons, ...). Notons en outre qu'au moment de nos investigations, plusieurs bâtiments administratifs aux alentours du terrain de football étaient abandonnés : il s'agit de l'ancien Bureau de la Sous-division de l'EPSP, de l'ancien camp des fonctionnaires de l'Etat dont quelques maisons sont aujourd'hui habitées par les policiers.

Sur l'axe, Lubutu-Walikale, plusieurs infrastructures sociales, terres fertiles et forêts vitales ont été également abandonnées par la population suite à la présence ou à la suspicion de ces engins ; notamment à Tingi-Tingi (PK7), Mukwanyama (PK 22), Amisi (PK75), etc. Les statistiques des familles affectées ne nous ont pas été disponibles.

Signalons par contre que dans le territoire de Walikale, ces engins n'ont pas présenté une ampleur considérable sur le plan socio-économique et surtout environnemental puisque, après ces différents affrontements, les forces négatives (Mai-Mai, FDLR...) ont procédé à la récupération de ces engins pour les réutiliser soit pour des fins de chasse, soit pour leur protection. Mais la population et les Organisations Internationales Humanitaires comme la MONUC à l'époque, ont par la suite, procédé à leur récupération avant de les entreposer. Ce qui explique que les terres cultivables et autres lieux d'activités sont aujourd'hui facilement accessibles à la population.

## **3. Solutions mises en œuvre**

Après les conséquences entraînées par ces engins de guerre dans nos sites d'enquête, quelques solutions tant externes qu'internes ont été mises en place pour écarter la population du danger.

### **3.1. Solutions externes**

Ces solutions externes dont nous faisons allusion dans ce travail sont celles initiées principalement par Handicap International, à savoir l'éducation au risque des mines et REG, la dépollution et le marquage.

### **3.1.1. Education au risque des mines ou REG**

L'éducation au risque des mines et REG ou la sensibilisation tout court constitue un processus visant à faire prendre conscience à l'ensemble de la population de la menace des mines et des engins non-explosés au moyen de l'information et de systèmes d'enseignement classique ou non classique. Cette sensibilisation vise à réduire, de ce fait, le nombre de victimes au moyen de divers mécanismes éducatifs axés sur les modifications des comportements à risque et en apportant une connaissance des mesures de sécurité.

A ce stade, il importe de rappeler que les sensibilisateurs de Handicap International ont réalisé deux types d'action, à savoir la sensibilisation directe et la sensibilisation active et permanente.

La sensibilisation directe (SD, en sigle) concerne un public mixte composé des autorités politico-administratives, des responsables des associations, des églises et leurs adeptes, ainsi que la population paysanne.

La sensibilisation active et permanente (SAP, en sigle) est une méthode destinée à la formation des enfants sensibilisateurs qui, par leurs activités ludiques (théâtres, dessins, contes, chassons, danses, poèmes,...) continuent à pérenniser les messages de prévention aux accidents par mines et REG. Ce genre de sensibilisation s'est souvent réalisé dans les établissements scolaires cibles ou dans le public, après avoir sélectionné 25 élèves par école.

Pour concrétiser le message, Handicap International a toujours distribué des outils pédagogiques aux différentes institutions tant publiques que privées. Raison pour laquelle l'on remarque des affiches et des bandes dessinées plaquées dans les salles des classes, directions, valves, salles des soins médicaux, restaurants, hôtels, etc.

Plusieurs mesures de prévention d'accidents ont été soulevées lors de différentes séances de sensibilisation, et cela à travers des questions telles que :

- que faire avant d'entrer dans une zone inconnue ?
- que faire lors du déplacement ?
- que faire lorsqu'on rencontre une mine ou un autre objet suspect ?
- que faire en cas d'accident ?
- quel comportement adopter devant le marquage ?

En termes de réponses à toutes ces questions, résumons que six messages importants ont été lancés à la population pour adopter un comportement adéquat :

- renseignez-vous avant d'entrer dans une zone inconnue ;
- marchez sur le droit chemin ;
- arrêtez-vous devant un engin ;
- ne le touchez pas ;
- retournez et marchez sur vos pas ;
- évitez les zones dangereuses.

Les lieux susceptibles d'être minés ont été également inculqués à la population de nos sites d'étude. Il s'agit des sources d'eau, des sentiers, des lieux d'affrontement, des ponts, des aéroports, etc.

Signalons que parmi les deux types de sensibilisation évoqués ci-haut, Handicap International avait plus privilégié la sensibilisation active et permanente car il a été constaté que ce sont plus les enfants qui étaient exposés au danger pour la simple raison qu'ils ont l'habitude de considérer les engins explosifs comme des jouets ; et plusieurs accidents ont été plus enregistrés chez les enfants à la suite des manipulations incontrôlées de ces engins.

En matière d'éducation au risque des mines et REG, notons en définitive que les actions de sensibilisation ont considérablement réduit le nombre d'accidents et ont permis à la population vivant à proximité des zones dangereuses d'adopter un comportement sans risque face à ces engins explosifs de guerre.

### **3.1.2. Dépollution et marquage**

#### **a. Dépollution**



Dans le cadre des activités de Handicap International, la dépollution fait allusion au déminage, à la démolition, à la destruction et au ramassage ou à l'enlèvement des engins explosifs de guerre.

Après les premiers accidents survenus lors de la guerre de 1996, le génie militaire est intervenu par les travaux de déminage. Si à Kisangani et ses environs le déminage a été réalisé par les génies militaires qui combattaient dans le rang du président Mobutu, à Lubutu et Walikale, par contre, ce travail a été l'œuvre des militaires de l'AFDL appelés communément "libérateurs".

A ce sujet, BASOY Basunga<sup>14</sup> a fait remarquer que « plusieurs organisations non gouvernementales, ainsi que les Nations-Unies sont impliquées dans les travaux de déminage depuis la fin des années 1980 et sont apparues, au cours de la dernière décennie comme principaux acteurs consentis pour réduire la menace que représentent les mines "antipersonnel" pour les populations civiles en danger dans diverses parties du monde. Ce déploiement d'activités a donné lieu à l'émergence d'un nouveau concept : **l'action contre les mines**, qui est une méthode intégrée consistant à ôter les mines du sol et à réduire leur effet désastreux sur les communautés affectées. C'est dans ce contexte que Handicap International est intervenu en RDC, en général, et dans sa partie Nord-est, en particulier, où les affrontements militaires ont accompagné la pose des mines.

Signalons que certains chantiers identifiés comme dangereux n'étaient pas complètement déminés ou dépollués. C'est pourquoi, dès lors, quelques espaces ne sont pas encore restitués à la population et certaines découvertes y sont fréquentes voire quelques accidents. Il est également important de noter qu'à côté de ces travaux des chantiers, Handicap International a réalisé plusieurs interventions ponctuelles dans plusieurs sites de Kisangani, de Lubutu et de Walikale.

D'après l'enquête nationale qui venait d'être menée à ce sujet<sup>15</sup>, le Site de Kisangani et son Hinterland regorge aujourd'hui 3 zones soupçonnées dangereuses sur un espace de 24.800 m<sup>2</sup> et celui de Lubutu, 10 zones soupçonnées dangereuses sur un espace de 159.827m<sup>2</sup>. L'allusion n'a pas été faite au Site de Walikale pour des raisons ci-haut évoquées.

Précisons que la collecte des données de cette enquête a été exécutée par 11 Organisations non-gouvernementales Internationales et Locales entre le 1<sup>er</sup> mai 2013 et le 31 décembre 2013<sup>16</sup>. Ainsi, pour l'ensemble du territoire national, 403 zones soupçonnées dangereuses dans 390 villages ont été enquêtées. 54 nouvelles zones soupçonnées dangereuses et minées et 5 zones soupçonnées dangereuses et polluées par des armes à sous-munitions<sup>17</sup> ont été identifiées. 264 zones soupçonnées dangereuses ont été confirmées non contaminées.

Dans son rapport de fin des tâches<sup>18</sup>, Handicap International confirme actuellement la découverte de 9000 engins à Kisangani dont 345 détruits. A ses environs, plus de 36 engins dont obus de mortier, grenades à main, roquettes... ont été également détruits. 23 000 m<sup>2</sup> des zones sont sécurisées. Le même rapport avance pour le Site de Lubutu que 24 000 m<sup>2</sup> des surfaces sont nettoyées et 15 000 m<sup>2</sup> restent encore non nettoyées et 15 mines antipersonnel sont enlevées à Mukwanyama.

## b. Marquage

La mise en place des marquages a constitué une autre intervention de Handicap International qui a servi à visualiser la zone sûre et la zone dangereuse. Le marquage sert ainsi à signaler aux démineurs, à la population locale et aux visiteurs du danger et en interdit l'accès.

Généralement, il existe deux types de marquage : conventionnel et de circonstance. Le marquage conventionnel est celui qui est composé d'un panneau portant le crâne humain plus une inscription « danger mine »

<sup>14</sup> BASOY Basunga, *Mémoire déjà cité*, p. 76.

<sup>15</sup> *Enquête Nationale sur la contamination par Mines Antipersonnel et Armes à Sous-munitions en République Démocratique du Congo – Rapport Final 03/ 2014*, p. 43.

<sup>16</sup> *Idem*, p. 5.

<sup>17</sup> Une arme à sous – munitions (ASM, en sigle) est une munition classique qui, pour réaliser sa fonction, est dispersée ou libérée par une arme à sous – munitions et est conçue pour fonctionner en faisant détonner une charge explosive avant l'impact, au moment de l'impact, ou après celui-ci. Cette définition est fournie par la même Enquête Nationale, p. 5.

<sup>18</sup> Handicap International, *Rapport de fin des tâches*, février 2014, S.P

ou d'un piquet en bois peint en rouge. Ce dernier se place toujours dans un chantier de déminage non encore déminé ou partiellement déminé.

Le second type, c'est-à-dire le marquage de circonstance, est un marquage spécifique placé lors de la découverte spontanée d'un engin explosif.

Ainsi, ces deux types de marquage ont été placés dans les zones dangereuses couvrant nos sites d'enquête et ont, de ce fait, réduit considérablement les accidents.

### **3.2. Solutions internes**

Afin d'éviter les accidents par mines et REG, les communautés villageoises de nos sites d'enquête sont également intervenues à travers la transmission de l'information sur le danger que représentent ces engins, le déminage local, ainsi que le marquage local.

#### **3.2.1. Transmission de l'information**

Généralement, la pose des mines et REG a eu lieu pendant que les villageois séjournèrent à la forêt et les premiers accidents sont survenus juste à leur retour au village. Dans les sites proches du centre ville de Kisangani (Bangboka, LAFORESTIERE, Kandangba,...), la population a pris connaissance de la présence des mines et REG non seulement à partir des premiers accidents mais également auprès des personnes qui se familiarisaient avec certains militaires et qui les assistaient lors de la pose. En réalité, ces militaires étaient membres de leurs groupes ethniques (Topoke, Kumu, Lokele, Soko, Turumbu, Bangando,...) et étaient en interaction avec cette population bien avant la pose de ces engins explosifs. Ainsi, ces membres des familles des militaires ont, à leur tour, transmis l'information aux autres, de bouche à oreille.

Par ailleurs, d'autres militaires qui combattaient au rang de Mobutu, ayant constaté que la conquête de Kinshasa devenait déjà prévisible à partir de la prise de Kisangani par les troupes de l'AFDL, se sont mis à livrer des informations à la population sur la présence des mines et leur localisation. Ils ont trouvé, suite à de nombreux échecs aux différents fronts, qu'il n'était plus nécessaire d'entraîner des morts inutiles au sein de la population.

Dans les sites non proches de Kisangani (Mukwanyama, par exemple), la population n'a pas pris connaissance de la pose des mines au départ puisque cette pratique relève du secret militaire. C'est à partir de l'accident d'un militaire de l'AFDL<sup>19</sup> que la population de cette localité et des localités environnantes a pris connaissance de la présence de ces engins. Mais, les accidents qui se sont succédés et surtout ceux de deux bêtes tuées par mines dans cette localité ont fait large écho dans tout le territoire de Lubutu et dans celui de Walikale. D'autres cas de victimes entre Lubutu et Walikale ont constitué également des sources d'information.

#### **3.2.2. Déminage local et ses techniques**

Face aux contraintes socio-économiques ressenties à cause de la présence des mines, certains villageois ont pris le risque d'enlever localement les mines découvertes. Ces démineurs villageois ont procédé par plusieurs techniques. Les uns balayaient les sentiers suspectés minés et lorsqu'ils ont découvert les mines, ils les ont enlevées à l'aide de la machette ; les autres connectaient le fil à la mine et la faisaient exploser après avoir tiré le fil à grande distance. Cette technique a été utilisée pour les mines à traction ; les autres encore mettaient du feu sur les mines ou REG, après avoir entassé des bois secs au-dessus. Au bout de quelques minutes retentissait alors une forte explosion.

Après avoir parcouru nos sites d'étude, nous avons remarqué que ces techniques locales du déminage ont été plus utilisées dans l'arrière-pensée de Kisangani. La concentration des mines dans cette partie surtout de part et d'autre de l'aéroport de Bangboka, ne pouvait que nécessiter cette prise de risque. Il en était de même pour la zone minée de Mukwanyama où l'ampleur des mines a été considérable.

Dans d'autres sites où la problématique des mines s'est posée de manière isolée et moins considérable, la population s'est contentée du placement des marquages.

---

<sup>19</sup>Rappelons encore ici que la pose des mines à Mukwanyama est l'œuvre des militaires Hutu-rwandais voulant contrecarrer l'avancée des troupes de l'AFDL pour la prise de Tingi-Tingi. Un militaire de cette alliance a été la première victime de mine dans cette localité lors de leur avancée.

A côté du déminage local, une autre invention de la population était celle du ramassage des REG. Au centre de Lubutu et particulièrement au Quartier Panama, la population a pris le risque de ramasser les REG et à les entreposer. A Walikale, la population s'est mise également à ramasser les REG.

Nous pouvons faire remarquer que le déminage local est une pratique à haut risque, mais les communautés de notre champ d'étude ont minimisé ce risque devant les yeux impuissants des autorités locales. Nous osons croire que cette pratique s'est plus réalisée avant les interventions du déminage. Aucune précision ne nous a pas été donnée concernant les accidents liés au déminage local.

### 3.3. Marquage local

Les villageois ont marqué les mines après leur découverte par hasard lors des fréquentations de certains sentiers ou lors de leurs activités en brousse (cueillette des noix de palme, culture des champs, ramassage des chenilles...). Ces marquages sont fabriqués avec des planches sous forme de croix, en plaçant des rameaux au-dessus. D'autres sont réalisés sous forme de clôture pour empêcher l'accès à des personnes. Cette intervention a été opérée depuis les premiers accidents. Il est vrai que ces genres de marquages considérés comme une signalisation improvisée ont été appliqués presque dans tous nos sites d'étude.

A côté de ce marquage local, la population avait mis en œuvre quelques mécanismes d'adaptation en présence de ces engins explosifs de guerre. Il s'est agi notamment de la prise des risques, de la délocalisation ou du changement d'activités et de l'ouverture de nouveaux sentiers.

Ainsi, comme pour le cas du marquage réglementaire, le marquage local a contribué efficacement à la réduction des accidents, surtout dans les sites environnant la ville de Kisangani : LaForestière, Kandangba, Bangboka, Batiebombe.

### 4. Observation critique

Quelques observations méritent d'être dégagées :

1. dans certains de nos sites d'étude, les habitants dénie la réalité du danger de ces engins explosifs de guerre ces dernières années ; raison pour laquelle la tentative de fréquenter à nouveau les zones suspectées dangereuses a augmenté avec le temps. C'est le cas par exemple de la population riveraine du site de LAFORESTIERE et celle habitant la localité de Mukwanyama.
2. dans d'autres sites, le danger demeure encore permanent à cause des découvertes récentes de ces engins ; allusion faite au Quartier Panama à Lubutu.
3. d'autres habitants vivent encore dans l'ignorance car, dans leur site, ces engins n'ont pas du tout occasionné les effets néfastes. Aussitôt posés, aussitôt ils ont été soit enlevés, soit entreposés dans le dépôt. Ici, cette problématique appartient à l'histoire ; allusion faite à la population habitant de part et d'autre de l'aérodrome de Amisi, sur axe Lubutu-Walikale.
4. la restitution des anciens sentiers, des anciennes parcelles et d'autres lieux d'activités (palmeraies, champs de culture) par les organisations humanitaires du déminage a réduit considérablement l'impact de ces engins. C'est le cas du site de Bangboka.

Par ailleurs, il est aussi important de noter que les mines et les REG ont causé des accidents mortels et ont, pour cette raison, affecté psychologiquement, socialement et économiquement les populations concernées par cette problématique. Mais, la perception du danger a évolué avec le temps.

Ainsi, la peur et autres sentiments ressentis lors de la survenance des accidents commencent à s'effacer dans la mémoire collective de certains habitants. Mais, dans le chef d'autres habitants, le stress demeure traumatisant à cause des conséquences indélébiles qui continuent encore à se matérialiser dans leur mémoire. L'essentiel est d'intérioriser le message de prévention des accidents laissé par les acteurs humanitaires en cette matière afin de minimiser cette peur.

### Conclusion

La présente étude a porté sur la dissémination des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre dans la partie Nord-est de la République Démocratique du Congo.

Les objectifs assignés ont été atteints puisque nous avons réussi à :

- dégager les causes et les conséquences de la présence parsemée des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre dans la partie Nord-est de la République Démocratique du Congo, notamment Kisangani, Lubutu et Walikale ;
- faire ressortir les solutions tant internes qu'externes qui ont été mises en place pour écarter les personnes de ce danger.

Nos hypothèses ont été également confirmées au regard de l'affectation beaucoup plus particulière de notre champ d'étude par ces engins de guerre.

Ainsi, au regard de tout ce qui précède, il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'usage des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre (REG) a toujours eu un impact négatif sur les communautés touchées dans ce sens que ces engins explosifs posent un obstacle insurmontable sur la vie de la population. Non seulement ils mutilent ou tuent les personnes et déciment les familles, mais leur présence aux alentours des villages, le long des routes, dans les terres arables et près des points d'approvisionnement en eau rend impossible toute utilisation productive des terres, tout accès à l'eau et aux infrastructures aux fins de développement. Leur impact environnemental peut être catastrophique et peut créer, de ce fait, des conditions propices au prolongement des crises socio-économiques.

Ces armes pernicieuses ne tiennent pas compte des cessez-le-feu et des accords de paix et frappent sans discrimination pendant des générations. Elles provoquent des frais médicaux que les pays pollués ne peuvent assumer. Le choc psychologique, la destruction de l'image de soi restent difficile à surmonter. Les victimes se retrouvent souvent marginalisées car les pays pollués sont la plupart du temps dans un contexte peu favorable à la réinsertion.

En ce qui concerne la présence parsemée des mines « antipersonnel » et Restes explosifs de guerre dans la partie Nord- Est de la République Démocratique du Congo, nous pouvons dire en définitive que si dans la Province Orientale et celle du Maniema, cette problématique a essayé de trouver solution suite aux différentes interventions humanitaires déjà réalisées et en cours d'exécution, dans la Province du Nord et Sud- Kivu, par contre, la problématique des mines et REG restera toujours en ébullition tant que la frontière de la République Démocratique du Congo avec ses voisins demeure jusque-là poreuse.

D'autres chercheurs peuvent revisiter nos sites d'enquête dans le souci d'actualiser les données. D'autres encore pourront vérifier cette même problématique en intensifiant leurs recherches dans les autres territoires du Nord et Sud-Kivu où les rébellions du CNDP et du M23, ainsi que d'autres forces négatives ont dernièrement élu domicile.